



Paternité cachée et droits à ne pas être père

Par **minHa**, le **12/10/2009** à **14:28**

Bonjour,
sauriez-vous m'aider à dénouer ce sac de questions ? ;)

je viens de me marier ("madame" depuis 3 mois), et d'avoir un bébé (maman depuis 6 mois).
Mon mari, avant notre relation, était avec une femme, avec qui il a rompu pour entamer notre relation, nous nous sommes mariés au bout de quatre ans.

Aujourd'hui, son ex vient de lui annoncer qu'elle a eu un enfant de lui, alors qu'à l'époque elle lui avait soutenu avoir fait une fausse couche.

Quand elle lui avait annoncé être enceinte, il lui avait proposé de revenir avec elle et de reconnaître l'enfant, j'ignore pourquoi elle a menti en disant l'avoir perdu.

D'après elle, son compagnon actuel a adopté l'enfant, mais adopter, ce n'est pas reconnaître, je crois qu'elle peut demander à mon mari de le faire ? Qu'est ce que cela impliquerait ?

Est ce que faire un enfant dans le dos d'un homme amène un quelconque pouvoir sur sa vie future ?

Existe t'il une procédure qui permette de nous protéger des actions de cette femme ?

Merci beaucoup,
Min